



**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **31 MARS 2022**

Publié le : **31 MARS 2022**

Le Maire, Pierre BARROS

**DELIBERATION N°.2022.021**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LAUREN LOLO A DOMINIQUE DUFUMIER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, HUBERT EMMANUEL EMILE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

**ABSENT :**

DAVID FELICIE

**Didier EISCHEN est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 15 : ADHESION DE LA VILLE DE FOSSES AU PROGRAMME REGIONAL POUR L'INSERTION DES JEUNES**

**RAPPORTEUR : CINDY BOURGUIGNON**

**Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Considérant la stratégie portée depuis de nombreuses années par la ville de Fosses de consolider et pérenniser la présence sur le territoire communal d'acteurs dédiés à l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion tels que la Maison de l'emploi, la Mission locale ou l'association de prévention spécialisée IMAJ ;**

**Considérant les termes du Programme Régional pour l'Insertion des Jeunes piloté à l'échelle de la préfecture de région dont la vocation est de concentrer des moyens spécifiques pour l'insertion des jeunes les plus éloigné.e.s des structures d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi ;**

**Considérant que dans le cadre de la délégation par la Préfecture du Val d'Oise de la coordination locale du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse, un réseau de partenaires a convenu de**

répondre collectivement l'appel à projet « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre-eux : vague 1 & 2 » en mettant en œuvre un projet commun : « retour vers le visible » ;

Considérant que ce dispositif est animé pour le territoire de la CARPF par la Mission Locale Val d'Oise Est ;

Considérant que dans le cadre du partenariat renforcé avec la Mission Locale Val d'Oise Est, la ville de Fosses a souhaité engager ses moyens opérationnels et d'être acteur du dispositif tant au niveau des instances de pilotage stratégique que technique ;

Considérant que proposition a été faite à la ville de s'intégrer aux différentes instances de ce dispositif, placé sous l'égide du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances ;

Considérant que cette dynamique institutionnelle et opérationnelle s'est alors progressivement consolidée et permis à la ville de Fosses d'être directement associée à la gouvernance du dispositif au travers d'un Conseil de consortium qui fédère l'ensemble des villes sur lesquelles le dispositif se déploie ;

Considérant que le cadre de ce dispositif fait appel à plusieurs conventions et avenants qui intéressent directement la ville pour y institutionnaliser sa place et son rôle :

- ⇒ conventions de consortium « Retour vers le visible »
- ⇒ conventions de consortium « Extension du projet retour vers le visible »
- ⇒ avenant n°2 : entrée des villes de Fosses et Louvres, et de Sport dans la ville au consortium du projet « retour vers le visible »
- ⇒ avenant n°4 : liaison des conventions de consortium ci-avant mentionnées ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population réunie en sa séance du 10 mars 2022 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes des conventions de consortium « Retour vers le visible » et « Extension du projet retour vers le visible » et les avenants y afférents ;
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y référant.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

